

## BUDGET PROVINCIAL 2018

---

### 1. Baisse du taux d'imposition des sociétés privées dont les heures rémunérées dépassent 5500 heures :

Société dont les heures rémunérées dépassent 5500 heures :

	Fédéral	Provincial	Taux combiné
2017	10.5%	8%	18.5%
2018	10%	7%	<b>17%</b>

Société dont les heures rémunérées n'atteignent pas 5500 heures :

	Fédéral	Provincial	Taux combiné
2017	10.5%	11.8%	22.3%
2018	10%	11.7%	<b>21.7%</b>

**2. Baisse du taux de cotisation au Fonds des services santé (FSS) des sociétés privées :** Taux minimal passera de 2.30% à 1.95% pour la masse salariale de 1M\$ ou moins.

**3. Fractionnement du revenu : harmonisation complète avec les mesures proposées par le Fédéral le 13 Décembre 2017.**

Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux: [Nouvelles règles en vigueur à partir du 1er janvier 2018.](#)

### 4. Revenus passifs :

Le gouvernement provincial ne se prononce pas encore sur l'harmonisation avec les règles de 50 000\$ de revenus de placements au Fédéral.

### 5. Réduction des crédits d'impôts sur les dividendes déterminés et non déterminés (ordinaires):

- Aucune modification sur le taux de majoration des dividendes.
- Dividendes déterminés: le taux passe de 11.9% à 11.86% entre le 28 mars et le 31 décembre 2018.

- Dividendes non déterminés: le taux passe de 7.05% à 6.28% entre le 28 mars et le 31 décembre 2018.
- Éléments à planifier en termes de rémunération et d'investissements corporatifs.

#### **6. Crédits d'impôts sur l'achat d'une première habitation :**

Valeur maximale du crédit: 750\$ pour l'achat d'une première habitation.  
Conditions d'admissibilité ressemblent à celles du RAP (Régime d'accession à la propriété) : ne pas avoir été propriétaire au cours des quatre années précédant la transaction.

#### **7. Crédit d'impôts RénoVert : prolongé jusqu'au 1er avril 2019 :**

20% des dépenses admissibles en rénovations écoresponsables qui excèdent 2500\$ jusqu'à un maximum de 10 000\$.

#### **8. Augmentation des crédits d'impôts pour frais de garde:**

Enfants de moins de 7 ans : plafond annuel passe de 9 000\$ à 9 500\$